

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 16 février 1984 34291

1984. Le nouveau nom de la municipalité aurait dû se lire: « **Municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay.**

34265

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
No 110-02-000384-837

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. YVON BOND

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 25 février 1984 à la page 815, l'endroit de la vente aurait dû se lire comme suit:

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI DIXIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

34379

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
C.S.K. 250-04-000057-821
S. 250-18-000001-845

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 3 mars 1984, 116^e année, no 9, page 911, JOSEPH THOMPSON était désigné comme partie défenderesse alors que l'on devrait lire JOSEPH JOHNSON comme partie défenderesse.

Le shérif adjoint,
JEAN CHARLES FRASER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 1^{er} mars 1984 34389

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette

Le soussigné donne avis qu'il a fait publier au journal « Le Rimouskois » dans ses parutions du 14 et du 21 février 1984 la liste des immeubles à être mis en vente, le 12 avril 1984, pour défaut de paiement de taxes et ce, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Rimouski, le 22 février 1984

34308

Le secrétaire-trésorier,
CHARLES GOSSELIN

Errata

LES CONCEPTS MOBISOL INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de continuation paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 02 11, à la page 521 du numéro 6, relativement à la compagnie LES CONCEPTS MOBISOL INC. de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: **ROBIDOUX-CHRISTOPHE INC.**

34266

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1463-8746

Municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 685 de l'édition numéro 7 du 18 février